

Le passage du Gois est site classé

Dossier de la rédaction de H2o
December 2017

Nicolas Hulot a signé le 2 novembre 2017 le décret qui permet de classer l'ensemble formé par le passage du Gois, l'île de la Crosnière et le polder de Sables-d'Olonne parmi les sites du département de la Vendée. Le passage du Gois, gué en patois vendéen, constituait, avant la mise en service du pont sur le détroit de Fromentine, en 1971, l'unique accès à l'île de Noirmoutier. Praticable à marée basse, ce passage à travers la baie de Bourgneuf, déroule sur l'estran son étroite bande de bitume. Il est jalonné tous les 430 mètres de balises dont l'utilité apparaît lorsque la mer monte. Des plateformes permettent aux imprudents d'y attendre les pompiers, tandis que des feux guident les marins. Car ce passage redevient alors, pour quelques heures, celui des bateaux.

Polder ceinturé de digues, l'île de la Crosnière est établie sur un banc de vases apportés par la Loire, forme une plaine caractéristique fertile entre marée et mer. De l'autre côté du passage, le polder de Sables-d'Olonne, œuvre ambitieuse inachevée, protégée de ses imposantes digues un marée offrant une réserve "naturelle" à toute sortes d'espèces d'animaux et de plantes.

À

À À